

Services de santé

Une personne victime de la traite peut avoir des problèmes de santé à court et à long terme et peut présenter une blessure ou une maladie qui nécessite des soins, ou souffrir de maladies préexistantes non soignées. Comme on l'a vu dans le Module 3, bon nombre des indicateurs principaux révélant qu'une personne est victime de la traite sont liés à la santé.

Une personne victime de la traite peut être atteinte ou affligée de :

Conséquences sur la santé mentale

- Dépression
- Idées suicidaires ou tentatives de suicide
- Anxiété
- Troubles de stress post-traumatique
- Toxicomanie
- Réactions comportementales telles que la colère, la peur et l'hostilité

Violences physiques et privations

- Blessures (ecchymoses, coupures, brûlures, fractures, marquage ou strangulation)
- Privation de lumière
- Privation de sommeil, épuisement ou insomnie
- Privation de nourriture, malnutrition
- Douleurs (maux de tête, douleurs corporelles)

Conséquences sur la santé sexuelle et génésique

- Infections transmises sexuellement
- Blessures génitales et traumatismes
- Maladie inflammatoire pelvienne
- Problèmes liés à la grossesse
- Problèmes liés à l'avortement
- Mauvaise santé génésique

Risques professionnels et environnementaux

- Déshydratation
- Blessures corporelles
- Infections ou exposition aux maladies
- Exposition excessive à la chaleur ou au froid

Préoccupations liées aux soins de santé primaires

- Aucun vaccin ou vaccins non à jour
- Infections ou problèmes dentaires
- Maladies préexistantes non soignées
- Exposition aux maladies transmissibles

Si vous êtes un fournisseur de soins de santé

Les fournisseurs de soins de santé sont très bien placés pour aider les personnes victimes de la traite. Ces fournisseurs sont souvent le seul service auquel une victime de la traite de personnes a accès pendant son exploitation, car on sait que ce sont les trafiquants qui consultent un médecin pour les victimes pour préserver leur rentabilité.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la publication de l'Organisation internationale pour les migrations, intitulée ***Caring For Trafficked Persons: Guidance for Health Providers***, et les autres documents présentés à la section Ressources.

